

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20241101-lmc140877-AI-1-1
Date de télétransmission :	8 novembre 2024
Date de réception :	8 novembre 2024
Date d'affichage :	
Date de publication :	8 novembre 2024



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DFIN SB/2024/0947

Tarification de la billetterie de la régie de recettes du cinéma Jean-Paul BELMONDO
située au 16 place Garibaldi 06300 NICE



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

Direction Générale
des Services Départementaux
DGA Ressources et Moyens
Direction des finances
Service du budget, de la programmation
et la qualité de gestion

ARRÊTÉ

portant sur la tarification de la billetterie de la régie de recettes du cinéma Jean-Paul BELMONDO
située au 16 place Garibaldi 06300 NICE

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté du 10 septembre 2007 modifié par les arrêtés du 9 novembre 2007, 4 février 2009, 19 février 2015, 2 novembre 2015, 22 février 2016, 26 et 30 novembre 2019, 29 octobre 2021, 24 novembre 2021, 23 janvier 2024 et 19 septembre 2024, instituant une régie de recettes auprès du cinéma Jean-Paul Belmondo ;
Vu l'arrêté du 10 septembre 2007 modifié par les arrêtés des 8 novembre 2007, 4 février 2009, 19 et 27 février 2015, 22 février 2016, 6 février 2018, 13 août 2018, 31 janvier 2019, 26 décembre 2019, 18 juin 2020 et du 29 septembre 2023 portant sur la tarification la billetterie du cinéma Jean-Paul Belmondo ;
Vu la délibération n°5 de l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour créer, modifier ou supprimer les régies et adapter les divers tarifs des services culturels.

ARRÊTE

ARTICLE 1ER : l'arrêté du 29 septembre 2023 portant sur la tarification de la billetterie du cinéma Jean-Paul Belmondo est modifié et complété selon le détail figurant dans les tableaux ci-annexés.

ARTICLE 2 : la tarification de la billetterie du cinéma Jean-Paul Belmondo entrera en vigueur à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 3 : le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et le Comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Nice, le

8 NOV. 2024

Le Président,
Pour le Président et par délégation
La Directrice générale adjointe pour la Culture,
la Transformation numérique et la Relation usagers

Delphine GAYRARD

GRILLE TARIFAIRE CINÉMA JEAN-PAUL BELMONDO

TARIFS	PRIX	PUBLIC CONCERNÉ
Plein tarif	8 €	
Tarif réduit le lundi	6,50 €	<ul style="list-style-type: none"> • Tout Public.
Tarifs réduits sur présentation du justificatif	6,50 €	<ul style="list-style-type: none"> • Collégiens et lycéens scolarisés dans le département des Alpes Maritimes ; • Étudiants ; • Demandeurs d'emplois ; • Seniors à partir de 60 ans (hors séances ciné senior) ; • Personnes porteuses de handicap ; • Les groupes de 10 personnes et plus ; • Adhérents des associations partenaires du cinéma Jean-Paul Belmondo, uniquement dans le cadre des séances organisées par les associations ; • Avant-premières et séances organisées par le Département ; • Séances organisées dans le cadre d'un festival.
	4 €	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de moins de 14 ans ; • Agents du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, sur présentation de leur badge ; • Festival Ciné Récré.
	3 €	<ul style="list-style-type: none"> • Lycéens d'enseignement général et professionnel scolarisés dans le département se rendant au cinéma dans le cadre du dispositif « lycéens et apprentis au cinéma ».
	2,80 €	<ul style="list-style-type: none"> • Collégiens scolarisés dans le département se rendant au cinéma dans le cadre scolaire et dans le cadre du dispositif « collègue au cinéma ».
	2,50 €	<ul style="list-style-type: none"> • Écoliers scolarisés dans le département se rendant au cinéma dans le cadre scolaire et dans le cadre du dispositif « école au cinéma » ou « maternelle au cinéma » ; • Seniors, dans le cadre des séances « ciné seniors », sur inscription obligatoire dans les Maisons du Département et Maisons des Seniors et leurs accompagnants (jeunes de – de 14 ans) dans le cadre des séances intergénérationnelles.
Tarifs réduits	6,50 €	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants assistant à une projection dans le cadre du Festival Cinéma Télérama enfants et participant à l'atelier proposé par le Département.
	3 €	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes courts de moins de 60 minutes ; • Séances spéciales « jeune public » organisé par le Département.
	Selon tarif appliqué par l'AFCAE ⁽¹⁾ et Télérama	<ul style="list-style-type: none"> • Festival Cinéma Télérama ; • Festival Cinéma Télérama enfants.
	Selon tarif appliqué par la Fédération nationale des cinémas français	<ul style="list-style-type: none"> • Le Printemps du cinéma ; • La fête du cinéma.

GRILLE TARIFAIRE CINÉMA JEAN-PAUL BELMONDO

TARIFS	PRIX	PUBLIC CONCERNÉ
Carte 10 entrées	60 €	<ul style="list-style-type: none"> Non nominative, valable 1 an.
Paiement par contremarques (paiement différé)	5 €	<ul style="list-style-type: none"> Pour les collégiens titulaires du Pass excellence 06 délivré par le Département 06.
	Divers	<ul style="list-style-type: none"> Pour les titulaires de contremarques délivrées par le CNC (Centre National de la Cinématographie) ; Tarif plein ou réduit en fonction du justificatif présenté appliqué sur la base de la valeur faciale du ou des chèques remis (monnaie non rendue) ; Pour les porteurs du Cinéchèque, tarif réduit en vigueur au cinéma Jean-Paul Belmondo. Pour les porteurs des chèques EASYPASS ; Pour les porteurs de « chèques Cinéma O.S.C » ; Pour les bénéficiaires du Pass Culture.
Gratuité	0 €	<ul style="list-style-type: none"> Les critiques de cinéma, titulaires de la carte verte ; Les porteurs d'invitations distributeurs ; Les titulaires de la carte du CNC délivrée au titre du contrôle cinématographique et aux membres de la commission de classification des films ; Les membres CICAÉ⁽²⁾, titulaires de la carte ; Les membres Europa Cinémas titulaires de la carte ; Les administrateurs, directeurs, chef du service juridique de la SACEM⁽³⁾ ; Les exploitants des salles de cinéma du département, sur présentation de leur carte d'autorisation d'exercice.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES

SEMAINE (du lundi au vendredi)	SALLE 1	SALLE 2	SALLE 3
Matinée : 9h-12h	75 €	50 €	30 €
Après-midi : 14h-20h	100 €	75 €	50 €
Soirée : 20h-00h	150 €	100 €	50 €
WEEK-END (samedi et dimanche)	SALLE 1	SALLE 2	SALLE 3
Matinée : 9h-12h	100 €	75 €	50 €
Après-midi : 14h-20h	150 €	100 €	75 €
Soirée : 20h-00h	200 €	150 €	100 €

⁽¹⁾AFCAE : association française des cinémas d'art et d'essai

⁽²⁾CICAÉ : confédération internationale des cinémas d'art et d'essai

⁽³⁾SACEM : société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique